

# **COMPTE-RENDU**

## **de la réunion du**

### **Conseil Municipal**

#### **du 30 novembre 2015**

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

**Etaient présents :**

Madame Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Ludovic ORAIN, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent LOQUET, Françoise VERCHERE, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Arnaud GUICHON.

**Etaient absents et excusés :** Alexandra LEBLANC et Laurent THEBAUD.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte. Elle rappelle l'ordre du jour et propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : -Participation employeur à la prévoyance collecteam.

**- Désignation d'un secrétaire de séance**

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

**-Approbation du compte rendu du 26/10/2015.**

**1- Tarifs de location des salles 2016.**

Après présentation des tarifs 2015 de location des différentes salles, le conseil municipal décide :

- de supprimer les tarifs : option sono, congrès, repas traiteurs St Sylvestre.
- de simplifier les intitulés de location par : location 1 jour et location 2 jours. Ce qui permet ainsi de baisser un peu le tarif pour une location de deux jours.

Les tarifs commune et hors commune sont augmentés de 3%, sauf pour ces forfaits jours.

**2- Tarifs du cimetière 2016.**

Les tarifs 2015 du cimetière pour le columbarium et concession ne sont pas modifiés.

**3- Demande de subvention d'équipement 2016.**

Il est proposé de déposer deux dossiers de demande de subvention « Dotation d'équipement des territoires ruraux » DETR 2016. L'un pour les travaux d'accessibilité bâtiments et l'autre pour l'aménagement du parking salle plissonneau. Seul un des deux pourra être retenu.

**4- Premières dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016.**

Préalablement au vote du budget primitif 2016, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter des dépenses d'investissement au 1<sup>er</sup> semestre 2016, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2015.

A savoir :100 000 euros

-chapitre 21 : 50 000 euros

-chapitre 23 : 50 000 euros

Accord du conseil municipal.

#### **5- Avis sur la modification des statuts du SYDELA.**

Mme le maire donne présentation du document du SYDELA(Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique) qui souhaite faire évoluer ses statuts pour offrir de nouveaux services aux collectivités adhérentes. La commune adhère déjà au SYDELA pour la maintenance de son éclairage public.

Avis favorable du conseil municipal.

#### **6- Participation employeur à la prévoyance Collecteam.**

Les tarifs de cotisation à l'assurance prévoyance souscrite par les agents ont augmenté de 10%.

Le conseil municipal accepte d'augmenter la participation de la commune de manière identique à compter du 01 janvier 2016.

#### **Questions diverses :**

-Vente des locatifs clos querrioux : Mr BUGEL informe que le dossier de vente est bien clôturé auprès d'Habitat 44 et l'acte de vente devrait être signé en fin d'année. Les opérations comptables se feront sur 2016 et le budget locatifs sociaux devrait être intégré au budget principal en 2017.

-Derniers ajustements du tableau bureau de vote des élections régionales.

XXXXXX